

Occasionnée à l'imprimerie
du Gouvernement.
Prix : 1 franc par an,
payable trimestriellement et
d'avance.

Annonces : 1 franc la ligne
AU COMPTANT.
S'adresser à l'imprimeur du
Gouvernement.

MESSAGER DE TAHITI.

PARTIE OFFICIELLE.

M. le ministre de la marine et des colonies, sur le rapport qui lui a été adressé par le commandant de la station navale, de la situation dans laquelle se trouvaient les constructions de Tai-o-Hao au mois de juin dernier, a chargé M. le Commissaire impérial d'adresser, en son nom, aux pères de la mission, des remerciements pour la part qu'ils ont prise à la conservation de cet établissement, qui est aujourd'hui en voie de complète restauration et d'agrandissement.

Par un décret de Sa Majesté l'Empereur, en date du 27 décembre, M. Coffyn, capitaine de première classe du génie, chef du service en Océanie, a été nommé au grade de chef de bataillon.

PARTIE NON OFFICIELLE.

(Extrait du journal de *Vea no Tahiti*).

Mardi matin est venu mouiller sur notre rade de Papeete le trois-mâts barque anglais *Sarah Hooper*, venant de San-Francisco, et portant en Australie 120 émigrants de Californie. Au moment même où le navire anglais jetait l'ancre, la goélette locale *Moorea* donnait dans la passe ; elle arrivait de Papenoo avec un chargement de patates provenant de l'enclos public de ce district. Le *Sarah Hooper* venait chercher à Taïti des rafraîchissements et faire de l'eau ; la *Moorea* pouvait arriver plus à propos. On traita tout d'abord de la vente des patates qui ont été livrées sur-le-champ au navire anglais au prix de dix francs le baril. Le total du chargement, s'il s'est élevé à 33 mesures, soit une valeur de 250 francs dont la répartition a été faite conformément à l'arr. n° 16, et la part qui incombe au district sera payée sans le moindre retard. Quel exemple plus frappant pouvait démontrer aux indigènes d'une manière saisissante que le travail est un trésor ? Le Gouvernement, en poussant les habitants à la culture des enclos, a pour but de les enrichir en même temps qu'il les moralise. La Providence semble venir en aide à l'administration actuelle pour pénétrer les habitants de l'importance dont il est pour eux de rendre leurs terres fécondes et leurs routes praticables.

Il faut que chaque district puisse communiquer aisément et dans tous les temps avec Papeete, c'est là qu'aura sûrement le grand avantage de l'île. Les écoles, les enclos, les routes, voilà les points principaux d'où dépend la prospérité publique ; aussi le Gouvernement ne saura-t-il pas se soucier vigoureusement des chefs et les juges que ces trois choses si importantes dans l'avenir de Taïti, ne soient parfaitement établies et entretiennent.

Il faut le dire à l'honneur des hui-raatiras, de cette classe de propriétaires qui fait la force de l'île, tous sont convaincus que c'est leur heure qu'on prépare en suivant cette voie, il y a parmi eux une généreuse emulation pour entrer dans les dessous du Gouvernement actuel ; les chefs ainsi soutenus par le bon volonté de la population active, appuyés par les résolutions de l'administration, seraient vraiment impardonnables si par leur négligence ils paraissent tant de moyens de force, et de grandeur nationale.

Les travaux se sont suivis activement dans

l'enclos de Papeete ; dans peu de jours il sera entièrement défriché, mis en culture et enséché ; quand à la moisson, c'est Dieu seul qui la donne aux hommes. L'année ne se montre pas favorable : l'enclos de Tiarei, si bien cultivé, si riche de végétation, n'a fourni que de maigres produits ; il en est de même à Mahena. Les nouvelles des districts nous font connaître que partout le travail a repris vigueur. Que les chefs ne s'endorment pas.

On lit qu'un décret général donne le Mouvement du 1^{er} juillet pour les nominations de M. Trapollet à la présidence du Sénat, de M. Broche à celle du Conseil d'Etat, et de M. Bouher à la vice-présidence du conseil corps, tout en conservant la présidence de la section de législation.

Un autre décret ordonne la nomination de trente-huit nouveaux sénateurs. Ce sont MM. Pichot, député de l'Isère, Marceau, ministre des travaux publics, le vice de M. Félix, député au Corps législatif, le marquis de Larodespierre et le comte Emusme de Laguerre, ancien député, Barthe, promoteur de la loi sur les émissions ; Daniel, député du premier état de Paris, le comte de la Motte, le baron de Bourgoing, les généraux d'André, Boistet, Charton, Fourcher, Gémena, comte de Grouchy, Géres-Viller, Kurie, Laplace, Le Pays de Bourgilly, Lézigny, comte Roguet, Rosolani, Vandenesse et Rambaud, le général de la Motte, le général de la Motte-Cécillier, le prince Louis-Balaparte, le comte Hippolyte de Barre, le duc de Bassano, Joachim Clary, le comte Achille Delaborde, le marquis de Pastore, le comte Louis Tascher de la Pagerie, le comte de Villeneuve de Cheneceux, le duc de Beaumont.

NOUVELLES DIVERSES.

— On dit que le 1^{er} juillet l'Empereur, après avoir reçu la bénédiction de sa mère dans la chapelle du château de Fontainebleau, a entendu la messe dans la chapelle des châtelains.

Les dernières difficultés ayant été surmontées, dans la salle du Trône, Louis-Napoléon était entouré de sa maison d'élites. Les marchands et armuriers sont entrés les premiers, et, après la procession, les plats près des ministres. A cette heure, le prince de Polignac, le vice de M. Félix, &c. &c., a adressé ses félicitations à l'empereur. En ce moment, l'Empereur a signé ses paroles : Jésus, avec la protection divine, pourra développer la prospérité de la France et assurer la paix de l'Europe. Les corps constitués ont ensuite été reçus.

Étant la soirée à ce aux Théâtres, réception de dames, les ministres, le corps diplomatique, les membres du Sénat, le Corps législatif, le Gouvernement d'Etat, des cours souveraines, et les principaux officiers de l'armée et de la marine, étaient toutes réunies à cette réception. A cette réunion, le duc de Bassano, le comte d'Urbino, l'empereur, l'empereur des deux mondes, l'empereur d'Amérique, fut présent avant d'églomiser la France.

— Le prince Napoléon, le prince Napoléon, écrit-il, la plus puissante Malchance, ont en réserves le titre d'Altice Impérial. Depuis ce jour, le ministre de la guerre a mis à disposition de chacun d'eux un paquet de vingt-deux numéros commandés par un officier.

— Le prince Napoléon a été parti, et on croit certainement brûlé pour le prince Napoléon, et pour le prince Napoléon. Si malheur commence à former, il se sera pas impossible que l'empereur, qui a donné son nom aux vœux de l'empereur, lui-même avant d'églomiser la France.

— Les journaux français donnent au dessus à cette réunion qui a couru de l'ouverture de l'Assemblée par une éruption française. A près de la révolution de l'Assemblée de la Malmaison, la frégate le Sybille, qui était dans la baie de l'Assemblée, a été dans le port de l'Assemblée, et a été échouée et arraché. Ainsi, lorsque la flotte des deux îles, c'est-à-dire la flotte de l'Assemblée, a été présente dans les eaux d'Haïti, qui a donné naissance aux bruits mis en circulation par les feuilles d'Amérique.

— L'armée d'Afrique a inauguré le nouveau règne par un succès éclatant, et a été commandée par le général Meller et par le général Vassalli, et a été commandée par le général Vassalli, et a été commandée par le général Vassalli.

— Le conseil des propriétés transatlantiques a été fait, dans la compagnie des messageries nationales, qui doit constituer 23 steamer du premier ordre, capable de porter chacun 3,000 hommes et de l'armement de 100 canons. On a choisi pour centre de cette ligne maritime le port de Cherbourg.

— Les nombreux hôpitaux mis à disposition dans les départements, résultent également, soit en place actuelle.

— A la date du 31 décembre 1852, nombre des grâces accordées par l'empereur à des mérites politiques atteints parties communales militaires s'élevait à 1,300.

— Les requêtes des officiers généraux demandant à prêter de la durée de leur besogne au service régulier, toutes les fois qu'il y a lieu, sont à l'ordre du jour. Pour les officiers de l'armée de terre, que pour ceux de mer.

— L'empereur a été, dans le rang des membres de sa famille qui en font partie de la famille impériale. Il prononce le peu immédiatement après le corps diplomatique.

— A propos du traitement des sénateurs et députés, on croit que l'Assemblée qui va ouvrir ses séances le 1^{er} juillet, va déterminer que l'Assemblée sera composée de 25,000 francs au-dessous de celle de la Constituante et de la Législative. Pour les députés 2,500 francs par mois, ce qui, pour le corps entier formera environ 25,000 francs.

— Pour le 1^{er} juillet, le budget des dépenses régulières toutes sortes annuelle de 100 millions, ce qui donne un total de 8,500,000 francs. Total 8,615,000 francs. Il en résulte par conséquent une diminution sur l'ensemble des dépenses.

